

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12983**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts Lettres Langues à finalité professionnelle Mention Sciences du Langage Spécialité Pratiques professionnelles en français langue non maternelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

125 Linguistique, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

- conception de cours de français langue étrangère et seconde (FLE/FLS)
- conception de projets en FLE/FLS
- enseignement du FLE/FLS
- expertise dans le domaine du FLE/FLS

Le diplômé est capable de :

- analyser des situations diverses en matière de politique linguistique et éducative, et proposer des solutions adaptées
- monter des projets dans le domaine linguistique et éducatif, en français langue étrangère et seconde, en contexte français ou étranger
- assurer des enseignements en français langue étrangère, seconde et de scolarisation, quel que soit le lieu et le niveau
- analyser ou d'élaborer du matériel pédagogique et didactique
- réunir de la documentation sur un projet, animer et travailler en équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Coopération linguistique et éducative
Enseignement du FLE à l'étranger et en France.
Alphabétisation
Edition

Métiers de la coopération linguistique et éducative
Métiers dans les associations concernant l'intégration des migrants
Enseignement du français langue étrangère ou seconde dans un cadre hors Education Nationale, au plan national (associations), ou international (organismes de la francophonie)
Certains métiers de l'édition (élaboration et diffusion de matériel d'enseignement)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

E1105 : Coordination d'édition

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Domaines d'étude : didactique du français langue étrangère, seconde, maternelle ; sociolinguistique, phonétique, politique linguistique, alphabétisation, interculturalité

Langue utilisée : français.

Conditions d'accès :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil.

La certification s'obtient après une évaluation portant sur les unités suivantes :

Semestre 1 :

Tronc commun

UE 1 : Sociolinguistique et didactique

UE 2 : De la phrase au texte et au discours

UE 3 : Interactions et situations de travail

Partie commune au parcours Sociolinguistique des langues-cultures du Master recherche et au Master professionnel FLE

- UE 4 : Manuels de grammaire et enseignement du FLE ou Didactique de l'écrit en FLE et FLS
- UE 5 : Technologie éducative ou Pratique théâtrale ou Acquisition et apprentissage des langues chez l'enfant
- UE 6 : Didactique du texte littéraire ou Stylistique et enseignement du français ou Linguistique, phonétique et enseignement
- UE 7 : Préparation projet professionnel
- UE 8 : Langue vivante étrangère

Semestre 2 :

- UE 9 : Imaginaires des Français à travers leurs médias
- UE 10 : Expression culturelle dans l'espace francophone ou Grammaire du FLE, apprentissage d'une langue étrangère et réflexion sur cet apprentissage

- UE 11 : Phonétique appliquée
- UE 12 : Faute, apprentissage et évaluation
- UE 13 : Didactique du projet pédagogique
- UE 14 : Stage et mémoire

Semestre 3 :

Tronc commun avec le Master 2 recherche Parcours Sociolinguistique et Didactique des langues-cultures

- UE 15 : Sociolinguistique des contacts de langues
- UE 16 : Anthropologie du langage ou Didactique du Français langue seconde et de scolarisation

Partie spécifique

- UE 17 : Management de projet et gestion des ressources humaines
- UE 18 : Gestion des langues dans le domaine européen
- UE 19 : Le français langue seconde et de scolarisation en France et au Canada : dispositifs et besoins
- UE 20 : Outils en FLE : le français sur objectifs spécifiques
- UE 21 : Montage et suivi de projets en FLE et FLS en Francophonie

Semestre 4 :

- UE 22 : Politique linguistique de la/en France
- UE 23 : Intégration, apprentissage du français, alphabétisation
- UE 24 : Outils en FLE et FLS : conception et diffusion de manuels
- UE 25 : Actualités des discours didactiques
- UE 26 : Projet professionnel : orientation, stage de 2 mois ou 300 heures, mémoire

Commentaires additionnels :

Le descriptif ci-dessus comporte, pour le M1, les enseignements du Master I Professionnel en Français langue étrangère de Montpellier III. Il est à noter que le M2 est toutefois ouvert à des étudiants venant d'autres M1, après étude par une commission. Le M1 est offert en présentiel et à distance, le M2 en présentiel uniquement. En M1 comme en M2, le contrôle est continu, le plus souvent sous forme d'examens sur table ou de dossiers.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En M1 et en M2 le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants 75%, professionnels 25 %
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des masters.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00

Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Arrêté du 19 juillet 2007.

Certification précédente : Arts Lettres Langues à finalité Professionnelle Mention Sciences du Langage Spécialité Pratiques professionnelles en français langue non maternelle